

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **105 (1969)**

Heft 3

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

3

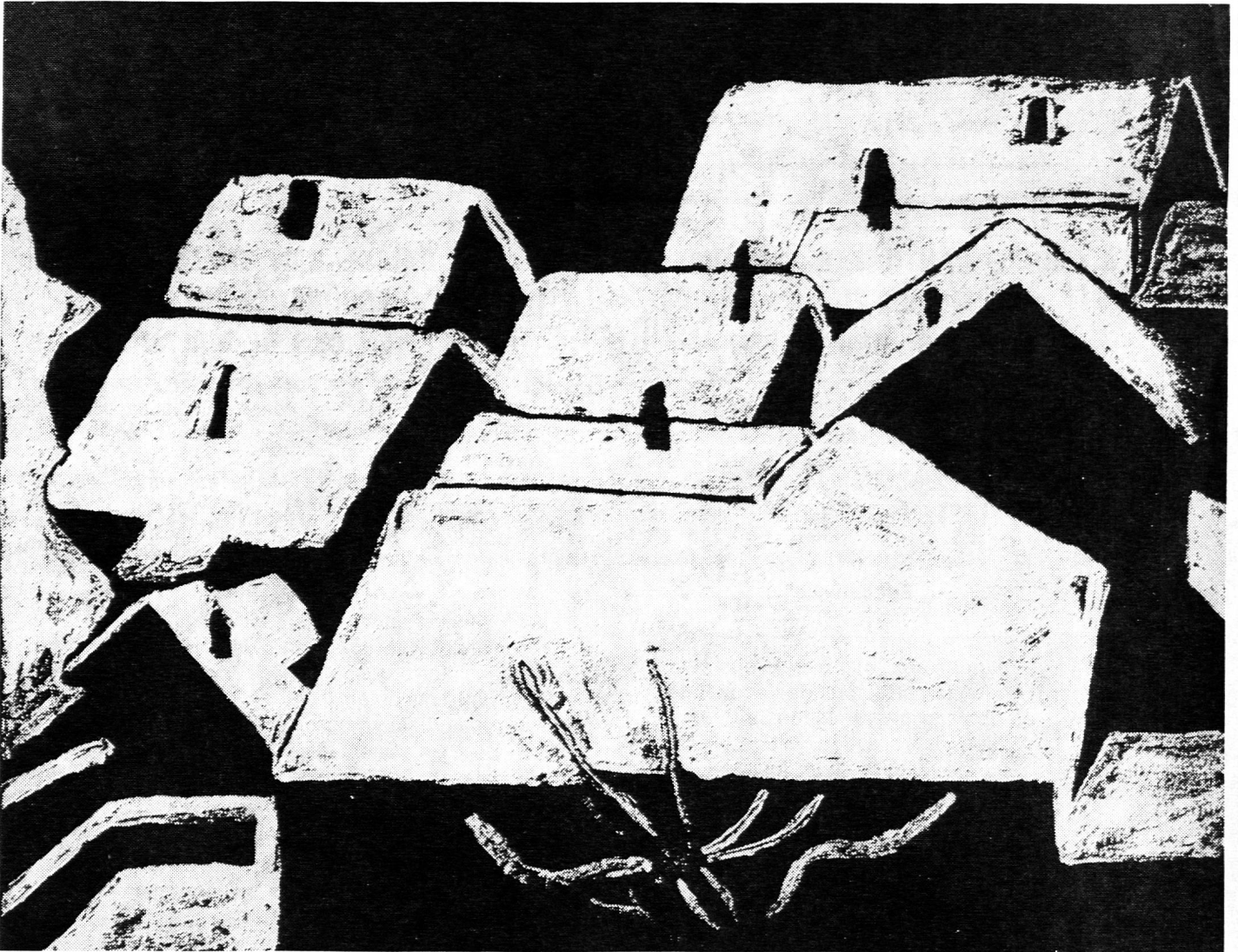
396

Montreux, le 24 janvier 1969

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Neige sur les toits (*craie blanche sur papier noir*)

L'administration communale lausannoise

cherche

gouvernante-éducatrice

à la Colonie de vacances
des Chevalleyres-sur-Blonay
école à la montagne

ayant une formation commerciale avec bonne connaissance des enfants (soins, activités de loisirs), ou formation pédagogique ou paramédicale, avec bonne connaissance des travaux de bureau. Activité antérieure dans une maison d'enfants souhaitée. Etre de langue française avec, si possible, notions d'italien ou d'espagnol.

Chambre à disposition sur place.

Adresser offres à la Direction des écoles, service des activités parascolaire,
Montbenon 6, 1002 Lausanne.

Les vingt élèves, âgés de 14 ans, (12 filles et 8 garçons) d'une classe de l'école secondaire de Hindelbank (Berne) désirent entrer en

correspondance

de langue française - allemande avec une classe analogue du canton de Genève ou Vaud.

Offres à Madeleine Gosslar, écolière secondaire,
Neufeld, 3324 Hindelbank

Les **PLEIADES**

sur Vevey vous offrent:

- 3 bons restaurants
- 3 monte-pentes
- 1 école de ski réputée
- 1 garderie d'enfants
- 10 km de pistes balisées et damées

**Renseignements dans les gares et à la Direction
du CEV, Vevey, tél. 51 29 22**

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES



Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses maladie du canton.

Siège: rue Caroline 11, Lausanne

Editorial

Sciences de l'éducation

L'Institut des sciences de l'éducation — autrefois Institut J.-J. Rousseau — qui dépend de l'Université de Genève — est en péril. Plus qu'ailleurs peut-être, les répercussions des mouvements étudiants de l'an dernier se font sentir. Bien que la contestation estudiantine trouve sa fin en elle-même et qu'elle ait rarement pour but une amélioration de l'enseignement universitaire, tournée qu'elle est vers une remise en question des structures générales d'une société dite de consommation, on peut se demander pourquoi la vénérable maison fondée par Claparède, rendue célèbre par le nombre et la qualité des pédagogues et des psychologues qu'elle a formés et qui sont aujourd'hui répandus dans le monde entier, tremble sur ses bases.

La psychologie, portée à de si hauts niveaux par Jean Piaget, est-elle encore, pour l'enseignant, une des sciences de l'éducation ? Ou bien n'est-elle pas devenue, en raison même de son développement prodigieux, si hermétique aux non-initiés, que son influence ne peut guère se faire sentir à l'école ? La psychopédagogie, qui pourrait être le lien entre la recherche fondamentale en psychologie de l'enfant et l'éducation, a-t-elle conquis ses lettres de noblesse ? En bref, à quoi sert un institut des sciences de l'éducation ?

Il conviendrait, dans la perspective à la fois d'une école qui devient romande et d'une formation permanente des enseignants reconnue indispensable quoique très faiblement réalisée dans notre pays, de redéfinir les besoins auxquels doit répondre un tel institut.

Son action peut s'étendre sur plusieurs plans. Il devrait, en premier lieu, apporter les connaissances de base indispensables au jeune instituteur ou au jeune professeur qui apprend son métier : pédagogie générale, philosophie de l'éducation, intégration du fait pédagogique dans un contexte social et politique donné, ouverture sur les réalisations pédagogiques dans le monde, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, étude des phénomènes relatifs à la transmission de l'information, aux relations à l'intérieur d'un groupe, hygiène mentale, etc. (nous laissons volontairement de côté la formation méthodologique et didactique qui constitue la formation professionnelle proprement dite).

En second lieu, il devrait offrir la possibilité aux enseignants de se perfectionner, d'approfondir leurs connaissances, après avoir été en contact intime avec la réalité scolaire, de se tenir au courant des dernières découvertes de la psychologie et des réalisations pédagogiques en cours.

En troisième lieu, un institut des sciences de l'éducation devrait contribuer largement à la formation des cadres administratifs et pédagogiques de nos systèmes scolaires. Le temps est passé où les qualités humaines, si brillantes soient-elles, suffisent à faire d'un homme ou d'une femme sorti du rang un leader en mesure d'animer, par sa compétence professionnelle et son rayonnement, le groupe d'enseignants placés sous son autorité. On rejoint ici le problème de la valorisation morale de la profession.

Il est évident que ces formations complémentaires devraient être reconnues et sanctionnées, sur le plan matériel, par l'autorité scolaire. Il y aurait là un levier très puissant pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

La recherche en éducation, aussi indispensable que dans les autres disciplines universitaires, ferait l'objet d'une spécialisation au niveau des enseignements (pédagogie expérimentale, psychopédagogie, pédagogie comparée, organisation scolaire, etc).

Enfin, cet institut devrait contribuer à la formation du personnel des classes spécialisées, des rééducateurs des troubles de tous ordres. Il n'est pas utopique de penser d'ailleurs qu'une amélioration générale des connaissances des enseignants permette de diminuer le nombre des élèves inadaptés et, par voie de conséquence, de ceux qui se consacrent à ce type d'enfants.

Depuis plus de trente ans, les instituteurs et institutrices genevois reçoivent, pendant un an, tout au moins partiellement la formation de base esquissée ci-dessus. Mais l'absence d'une organisation permettant la poursuite d'études en pédagogie, avec la garantie que cette formation complémentaire contribue soit à mieux dominer sa profession soit à obtenir des possibilités d'avancement, a pour effet que la plupart de ceux qui éprouvent le besoin de se perfectionner se dirigent vers d'autres facultés contribuant ainsi à la dévalorisation tant des sciences de l'éducation que de la profession elle-même.

Un enseignement, quel qu'il soit, trouve sa justification dans le fait que celui qui l'a suivi éprouve le sentiment d'un enrichissement et d'un accroissement de ses potentialités.

R. H.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, CornavinEducateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La CAISSE-MALADIE qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, 1012 LAUSANNE.
Tél. 23 85 90

comité central

Séance du Comité central SPR

Le CC a tenu séance, le 14 décembre 1968, à Neuchâtel. Comme de coutume, l'ordre du jour était copieux. En voici les points essentiels :

COMMISSION « EDUCATEUR »

La commission s'est mise au travail et tente d'améliorer la qualité de notre journal corporatif. Une enquête auprès des lecteurs sera lancée afin de préciser les goûts et les besoins de nos collègues.

La commission examine aussi la possibilité d'éditer un numéro d'essai d'une nouvelle formule.

Cependant la préoccupation première reste l'augmentation du nombre des abonnés. Il s'agirait de trouver de nouveaux partenaires pour étendre l'audience du journal. La solution idéale serait de parvenir à la création d'un bulletin intéressant l'ensemble des enseignants de Suisse romande et non plus seulement les membres de la SPR. Les travaux d'étude se poursuivront durant toute l'année 1969.

COMMISSION STRUCTURES

Un premier rapport a paru dans l'« Educateur ». La commission poursuit ses travaux. Elle a pris contact avec des associations d'autres pays et leur a envoyé un questionnaire.

Les membres de la commission ont également eu une entrevue avec les responsables du SLV, à Berne.

CENTRE DE FORMATION CONTINUE

On se souvient qu'un groupe d'associations d'enseignants, dont la SPR fait partie, étudie, depuis un certain temps déjà, la possibilité de créer un centre suisse de formation continue. Les travaux ont considérablement avancé. Le terrain choisi est situé au pied du Moléson, près de Bulle. Le coût approximatif de l'ensemble terrain et construction est évalué à un peu plus de trois millions. L'opération serait parfaitement rentable à condition que les Départements de l'instruction publique des cantons admettent le principe de cours de perfectionnement organisés pendant la période scolaire.

Il serait en effet impensable qu'une telle mise de fonds ne serve que pendant les vacances.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Poursuivant les travaux entrepris lors du dernier séminaire de Chexbres, une commission mixte CIPR - SPV élabore des fiches de travail qui seront publiées prochainement. L'« Educateur » tiendra ses lecteurs au courant de l'avancement des travaux.

CONGRÈS SPR 1969

Le comité d'organisation du Congrès est créé. Les difficultés rencontrées dans le choix du rapporteur semblent s'aplanir. La commission chargée d'élaborer le rapport général se mettra prochainement au travail.

R. H.

Congrès de la CMOPE, Dublin, 23-30 juillet 1968

La 17^e assemblée des délégués de la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE) se tenait cette année en Europe et suivait immé-

diatement le Congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI), qui s'est déroulé à Dublin, également. Ce concours de circonstances a permis à la SPR d'y être représentée. Habituellement, nous déléguons nos pouvoirs au secrétaire général de la FIAI, notre collègue Robert Michel qui, en tant que membre du comité exécutif de la CMOPE assiste naturellement aux assemblées des délégués de cette association, assemblées qui se tiennent souvent aux antipodes (1967 : Vancouver ; 1969 : Abidjan ; 1970 : Australie). Notre participation directe aux travaux de la CMOPE est par conséquent assez intermittente et les liens qui nous y rattachent plus ou moins lâches. La plupart de nos membres ne se font par conséquent qu'une idée vague de ce que représente cette association mondiale. Il est peut-être utile de la présenter en quelques mots.

La Confédération est née après la Deuxième Guerre mondiale. Les trois grandes associations d'enseignants, la FIAI, la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel), associations européennes, et l'American Union of Teachers ont entamé des pourparlers pour créer une association faitière qui pourrait grouper les organisations d'enseignants du monde entier. De longues tractations ont été nécessaires pour élaborer les statuts et définir la position des différents groupements à l'intérieur de la CMOPE, statuts et définition qui, aujourd'hui encore, provoquent des discussions animées.

Les buts de la Confédération sont les suivants : « Elle tend à rassembler en une organisation puissante les professionnels de tous les degrés de l'enseignement en vue de leur permettre d'exercer une influence correspondante à l'importance de leur fonction sociale. Elle se propose, en collaboration avec les fédérations internationales constituantes (FIAI et FIPESO) de :

a) propager l'idée d'une éducation orientée vers la compréhension des peuples et la bonne volonté internationale pour la sauvegarde de la paix dans la liberté et le respect de la dignité humaine ;

b) perfectionner les méthodes pédagogiques, l'organisation scolaire et les adapter toujours mieux aux intérêts de la jeunesse ;

c) défendre les droits et intérêts matériels et moraux du corps enseignant ;

d) encourager et faciliter les contacts entre les enseignants des divers pays. » (Art III des statuts.)

La CMOPE comprend plus de 150 associations nationales diverses, sans compter les groupements particuliers intéressant par exemple les enseignements spécialisés. Celles-ci sont dispersées sur les cinq continents et ont des formes et des contenus extrêmement variés. Ce cosmopolitisme, cette diversité rendent très difficiles une action précise et continue. C'est pourquoi de nombreux membres ont souvent l'impression d'une certaine inefficacité, d'un manque de cohésion et se plaignent, les Européens surtout de ce que les prestations fournies par cette organisation faitière ne correspondent pas toujours aux efforts considérables et aux moyens financiers qu'elle réclame.

L'assemblée des délégués de Dublin nous a permis de nous rendre mieux compte, encore, de ces insuffisances.

Si la cérémonie d'ouverture, magnifiquement organisée dans le célèbre Abbey Theatre de Dublin, grâce à l'admirable discours et au prestige incontesté du président de la CMOPE, sir Ronald Gould, à la présence des ministres, de

l'archevêque et des hautes autorités civiles et religieuses, pouvait laisser l'impression que la Confédération était vraiment la puissante organisation rêvée par ses promoteurs, les débats qui, tout au long des jours suivants, se sont déroulés au St. Patrick College, ont confirmé mes sentiments ; doute et scepticisme.

Le congrès débute par une séance plénière au cours de laquelle sont présentés les thèmes généraux proposés à la discussion. Cette présentation, faite par un membre du comité exécutif ou un membre particulièrement influent d'une organisation nationale, est très complète et dure plusieurs heures. Les ténors de l'assemblée prennent ensuite longuement la parole pour définir la position de leur association, ou une position plus personnelle sur les thèses présentées.

Les délégués se répartissent ensuite dans les différents groupes de travail pour approfondir le sujet et préparer le travail de la commission des résolutions. Chaque groupe est dirigé par deux membres de cette commission. J'ai eu l'honneur, en tant que novice, de présider le groupe de travail franco-anglais et de faire partie, par conséquent, de la commission des résolutions. J'ai pu, ainsi, me faire une idée assez précise du déroulement des diverses opérations et mesurer les énormes difficultés que l'on peut rencontrer lorsqu'il s'agit de faire adopter une rédaction commune sur des thèmes aussi brûlants que les droits fondamentaux de l'homme par des enseignants appartenant au monde communiste (Yougoslavie) ou ultracapitaliste, voire même raciste (Rhodésie, Afrique du Sud). Même en se cantonnant dans des généralités, les conflits surgissent quasi automatiquement.

De toutes les commissions nommées, celle chargée d'étudier les finances de la Confédération était certainement la plus importante. C'est, en effet, toute l'organisation qu'elle a remise en cause.

On se souvient peut-être qu'à fin 1966 éclatait l'affaire des fonds de la CIA. La CMOPE, qui touchait près de 80 % de ses recettes du Fonds Vernon fut gravement ébranlée par ce scandale. Bien qu'il se soit avéré après enquête, que les sommes mises à disposition de la Confédération l'étaient sans conditions, de nombreux délégués, lors des congrès des associations affiliées, s'étaient violemment élevés contre cette dépendance financière. La SPR était du nombre.

Aussi, l'assemblée des délégués de Vancouver, en 1967, décida-t-elle de renoncer à l'apport du Fonds Vernon. Cela obligeait naturellement la CMOPE à trouver de nouvelles ressources. Une augmentation sensible des cotisations se révélait dès lors indispensable. Même en réduisant le budget de 500 000 dollars à 300 000, ce qui constituait le minimum absolu pour financer les activités de la CMOPE en 1969, on était loin de l'équilibre. D'où la nécessité de porter la contribution des membres de 15 centimes à 50 centimes suisses.

On se rendait bien compte, toutefois, qu'une augmentation aussi soudaine des cotisations ne serait pas à la portée de la grande majorité des organisations membres (la plupart des associations du tiers monde ne parvenaient déjà pas à payer la somme prévue jusqu'alors). Le comité directeur de la CMOPE, conscient de cette impossibilité, proposa d'échelonner ces augmentations sur plusieurs années et présenta quatre propositions :

a) Toutes les organisations membres paient à un taux plus élevé par membre individuel, celui-ci passant de 15 centimes à 20 centimes en 1969 pour être porté le plus rapidement possible à 50 centimes. On parviendrait alors à un revenu de 320 000 dollars par an, en chiffre rond, à condition, bien entendu, que toutes les associations puissent faire face à leurs nouvelles obligations, ce qui est impensable.

b) Toutes les organisations paient un pourcentage de 1,33 % sur les recettes provenant de leurs membres. Bien

qu'il soit difficile d'estimer de façon précise les revenus de toutes les associations membres, il semble que la somme de 320 000 dollars pourrait également être réunie par ce moyen.

c) Toutes les organisations membres paient leurs cotisations à un taux individuel par membre, basé sur le traitement moyen de leurs membres (environ $\frac{1}{40000}$ du traitement).

d) Un amalgame des trois propositions précédentes, les associations pouvant se décider pour l'une ou l'autre (par souci de simplification, soit 1 % du revenu de chaque association, soit une cotisation uniforme par membre de 40 centimes suisses).

En étudiant ces propositions, nous nous sommes rendus compte, assez vite, que, quelle que soit la solution adoptée, le gros poids de l'augmentation serait supporté par les associations européennes (FIAI et FIPESO) et nord-américaines, les autres n'étant en aucun cas en mesure de prélever sur un budget déjà fort réduit les sommes nécessaires. Nous avons remarqué aussi, que la SPR se trouvait toujours placée de façon à payer soit 50 centimes par membre, soit 40 centimes (dans le dernier cas). Nous étions donc en face d'un choix délicat. La solution la plus avantageuse était à notre avis d'adopter le principe du pourcentage sur les cotisations ou sur le revenu. Nous n'aurions pas payé moins, mais les associations très puissantes et très riches auraient payé davantage, d'autre part cela aurait permis aux organisations d'enseignants des pays en voie de développement de contribuer dans la mesure de leurs moyens, qui sont faibles, à l'assainissement des finances de la CMOPE. C'est cette position que nous avons tenté de défendre au congrès. Elle n'a malheureusement pas été retenue, bien que nous l'ayons présentée conjointement avec le SLV.

Il faut dire d'ailleurs, que nos collègues du SNI de France ou de la CGSP belge n'ont pas été plus heureux, bien qu'ils aient pu participer aux travaux de la commission financière. Leurs propositions ont également été repoussées, d'abord dans le cadre de la commission, puis en séance plénière, leur rapport de minorité, bien que soutenu par la grande majorité des associations membres de la FIAI, fut repoussé à l'appel nominal, en faveur du rapport de majorité, présenté par le groupe anglo-saxon - nordique. Celui-ci prévoit :

1. Que le taux des cotisations soit porté à 20 centimes suisses en 1969, 35 centimes en 1970 et 50 centimes en 1971.
2. Que le comité exécutif entreprendra une étude détaillée sur les salaires du personnel employé par la CMOPE, au vu des difficultés financières actuelles et à la lumière des fonds disponibles en 1969.
3. Que la péréquation entre la CMOPE et les deux associations faitières membres (FIAI et FIPESO) soit revue, dans le sens d'une ristourne plus large à la Confédération. (Les trois cinquièmes des cotisations que nous versent à la CMOPE sont d'après les statuts reversés, pour notre cas à la FIAI et il est clair que l'augmentation prévue laisserait à notre association européenne des sommes considérables.)
4. La création d'une commission de 7 membres chargée d'étudier le programme et le financement à long terme et de présenter un rapport au comité exécutif et à l'assemblée des délégués de 1969.
5. Qu'un appel pressant soit adressé à toutes les organisations pour qu'elles fassent un effort pour remplir convenablement leurs obligations financières.

A propos de la commission, les délégués européens, par la voix de notre collègue Dernelle, du SNI, ont demandé qu'elle soit doublée d'une commission permanente du budget et des comptes, habilitée à examiner la gestion de la CMOPE. Cette proposition, qui pourtant nous paraissait pouvoir être admise sans difficulté a également été refusée. Il semble que nos collègues des Etats-Unis, du Canada, de Scandinavie n'aient pas tout à fait les mêmes conceptions que nous de la démocratie. Ce qui fit dire à M. McCarthy, délégué d'Irlande, qu'il semble de plus en plus nécessaire de déplacer le siège de la CMOPE de Washington en Europe.

Quoi qu'il en soit, les décisions prises ont provoqué un malaise certain et les représentants de plusieurs associations européennes n'ont pas caché leur mécontentement, allant jusqu'à déclarer qu'ils décideraient dans les mois à venir de la suite à donner à cette affaire, parce qu'ils ne pouvaient s'engager davantage dans ces circonstances, leurs membres risquant fort de les désavouer.

Nous avons convenu de rester en contact, dans le cadre de la FIAI, pour concerter notre action et tâcher d'obtenir plus de souplesse de la part des dirigeants de la Confédération.

Le problème financier ayant accaparé la plus grande partie du congrès, les autres points de l'ordre du jour en ont souffert et c'est dans une certaine précipitation que l'assemblée a voté, avec de multiples amendements les résolutions sur les thèmes généraux et élu ou confirmé les membres du bureau exécutif.

En conclusion on peut dire que ce très long congrès, heureusement coupé par une excursion admirablement organisée par nos collègues irlandais aura, et cela au dire de délégués chevronnés, été extrêmement vivant, disputé. On y sentit un vent de contestation assez inhabituel et il reste à espérer que ce vent de fronde laisse des traces, cela dans le sens d'une plus grande démocratisation et aussi d'une meilleure efficacité. Nous souhaitons vivement que la CMOPE devienne la force authentique qu'elle rêve d'être et que les contacts entre enseignants de tous les pays qu'elle préconise se multiplient et permettent enfin de réaliser le monde de paix et de liberté qui lui est cher.

J. John.

Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante

Résolutions adoptées par la XVII^e assemblée des délégués

A. L'enseignement des droits de l'homme

Préambule

L'assemblée reconnaît que l'enseignement des droits de l'homme est nécessaire à la promotion de la compréhension internationale et à la cause de la paix.

En conséquence, nous recommandons :

I

1. Que l'enseignement des droits de l'homme figure dans les programmes d'études de tous les établissements scolaires.
2. Que les programmes et méthodes relatifs à l'enseignement des droits de l'homme à tous les niveaux accordent un traitement égal aux responsabilités qui correspondent à ces droits.
3. Que les changements positifs d'attitudes qui sont les objectifs d'un tel enseignement soient apportés en faisant participer l'élève à des activités pertinentes et rationnelles.

4. Que l'on dispense l'enseignement des droits de l'homme non seulement dans le cadre du système d'enseignement mais aussi à l'enfant d'âge préscolaire et à l'adulte.
5. Que l'éducation des parents est nécessaire si l'on veut s'assurer qu'ils adopteront les attitudes voulues.
6. Que le programme et les méthodes de l'enseignement des droits de l'homme soient adaptés à la culture ou aux cultures d'une société particulière et à l'âge et aux aptitudes des élèves.
7. Que les élèves aient de plus grandes possibilités d'entrer en contact plus étroit avec des cultures autres que les leurs.
8. Que l'on trouve tous les moyens permettant de s'assurer que, dans chaque société, la teneur des manuels et autre matériel didactique est impartiale et ne contient aucun préjugé.
9. Que, dans le contexte de la Recommandation 1, l'enseignement des droits de l'homme trouve place dans les programmes de tous les élèves-maîtres.
10. Que, les droits de l'homme étant le mieux inculqués par exemple, le maître doit avoir du respect pour soi-même, pour ses collègues, pour ses élèves et pour tous les hommes.
11. Que l'on établisse dans chaque pays, à l'intention des enseignants, un système de formation en cours d'exercice qui comporterait une éducation permanente dans ce domaine.
12. Que l'on augmente grandement les possibilités actuellement limitées d'échanges d'enseignants de différents pays et de différentes cultures dans un même pays.

II

Que, comme il est important de déterminer le programme et les méthodes de l'enseignement des droits de l'homme, la CMOPE prenne les mesures nécessaires pour mettre à la disposition des maîtres, par l'intermédiaire de leurs organisations nationales :

- 1) des renseignements sur des pratiques ayant eu du succès et sur du matériel utile,
- 2) des propositions sur la manière dont les gouvernements et les associations nationales et locales pourraient participer, dans une plus grande mesure, à la mise sur pied de programmes à cette fin,
- 3) les conclusions des recherches effectuées dans le domaine de l'enseignement des droits de l'homme.

B. L'éducation, un droit de l'homme

Nous reconnaissons que l'éducation est un droit fondamental qui permet d'obtenir la liberté, la paix, l'égalité des chances, la justice et la dignité de l'homme.

L'assemblée des délégués recommande que :

I

1. Tous les hommes aient les mêmes chances en matière d'éducation.
2. Tous les hommes jouissent des conditions leur permettant de recevoir un enseignement de qualité, telles que

de bonnes installations d'excellents moyens d'enseignement et des maîtres qualifiés.

3. La discrimination soit éliminée.
4. Les gouvernements acceptent le fait que les dépenses de l'enseignement représentent un investissement et qu'un pourcentage important des budgets devrait être consacré à cette fin.

II

Les institutions de formation pédagogique doivent mettre un accent plus prononcé sur les programmes qui aident les enseignants à développer les attitudes et à acquérir les connaissances nécessaires pour pouvoir travailler avec divers groupes minoritaires, culturels et désavantagés.

Les institutions de formation pédagogique devraient :

1. encourager le recrutement de maîtres appartenant aux groupes mentionnés précédemment ;
2. déployer de plus grands efforts pour mener des recherches sur les méthodes, les techniques et les programmes d'enseignement ;
3. accepter que ceux qui s'occupent de la formation des maîtres doivent eux-mêmes avoir enseigné dans la salle de classe et respecter les droits de l'homme.

III

Il est recommandé aux organisations d'enseignants :

1. de prendre la tête du mouvement tendant à stimuler et à mobiliser l'appui de la communauté et des législateurs afin d'assurer qu'un enseignement adéquat soit dispensé à tous ;
2. de s'assurer que tous les hommes ont la possibilité de réaliser le plein épanouissement de leur personnalité ;
3. d'encourager les membres à poursuivre leur éducation afin de dispenser aux élèves qui leur sont confiés un enseignement de la plus haute qualité ;
4. de s'efforcer de faire jouir la profession enseignante de la liberté professionnelle.

IV

Des organisations intergouvernementales telles que l'Unesco, l'ONU et ses institutions spécialisées sont les meilleurs instruments permettant aux responsables de l'enseignement d'obtenir des renseignements et de recevoir de l'aide.

L'assemblée demande à la CMOPE d'user de son influence auprès de ces organisations pour :

1. obtenir des renseignements sur les progrès les plus récents réalisés dans le domaine de l'enseignement et des droits de l'homme dans différents pays ;
2. obtenir une assistance financière et technique en vue de la publication de manuels et d'autre matériel didactique sur une base régionale ;
3. obtenir une assistance financière et technique en vue de faire des recherches nécessaires sur la teneur des manuels et autre matériel didactique afin d'assurer qu'ils viennent à l'appui des attitudes nécessaires à la jouissance des droits de l'homme ;

4. faire en sorte que les maîtres et les élèves du monde entier puissent jouir des droits de l'homme.

C. L'éducation des adultes

Estimant que les droits de l'homme ne peuvent pas être pleinement réalisés tant que les hommes et les femmes seront étrangers à l'histoire et à la culture qui sont les leurs et tant qu'ils n'auront pas la possibilité de se développer parce qu'ils sont analphabètes,

L'assemblée des délégués :

Décide que la profession enseignante doit déployer de plus grands efforts pour éliminer et empêcher l'analphabétisme et félicite l'Unesco de sa campagne contre l'analphabétisme et tous les gouvernements qui ont offert leur appui à ces efforts.

D. La condition des enseignants

Evoquant la résolution relative à la mise en œuvre de la Recommandation Unesco-OIT concernant la condition du personnel enseignant, adoptée par la XVI^e assemblée des délégués de la CMOPE à Vancouver en 1967,

Déplorant le fait qu'aucune consultation n'ait eu lieu avec des organisations internationales d'enseignants avant l'établissement du comité mixte d'experts Unesco-OIT chargé d'évaluer et d'appliquer la Recommandation,

Soulignant le principe énoncé dans la Recommandation que « les autorités devraient établir et appliquer régulièrement une procédure de consultation avec les organisations d'enseignants sur des questions telles que la politique de l'enseignement, l'organisation scolaire et tous changements survenant dans l'enseignement » (Article 75),

L'assemblée des délégués

Prie instamment l'Unesco et l'OIT de s'assurer que le comité mixte ait à sa disposition, outre la documentation soumise par les gouvernements, le matériel présenté par les organisations nationales d'enseignants, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs organisations internationales d'enseignants,

Recommande fortement à l'Unesco et à l'OIT de faire participer les organisations internationales d'enseignants aussi étroitement que possible au processus d'évaluation concernant l'application des principes énoncés dans la Recommandation.

Service de placement SPR

1. Jeune Allemande, 17 ans, cherche famille romande pour séjour de quelques semaines au printemps. Echange éventuel.

2. Deux jeunes Bâlois, 18 et 15 ans, cherchent accueil dans famille romande en été 1969. Pourraient aider dans des colonies de vacances ou ailleurs.

3. Deux jeunes Bâloises, 17 et 18 ans, aideraient dans familles avec jeunes enfants (jusqu'à 6 ans) à Genève de préférence, où elles resteraient un an depuis mai 1969.

Offres détaillées à A. Pulfer, 1802 Corseaux.

Société suisse des maîtres de gymnastique Commission technique

Publication des cours

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants :

Cours pour la formation de directeurs d'excursions à ski :

N° 35 a) du 8 au 13 avril 1969 à Bivio (GR).

N° 35 b) du 8 au 13 avril 1969 au Gd-St-Bernard (VS).

Cours pour la formation de chefs de camps de ski scolaires :

N° 36 du 14 au 19 avril 1969 à Spiringen (UR).

Le cours n° 36 se déroulera dans les conditions matérielles indentiques à celles des camps scolaires.

Remarques

Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.

Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours, pour autant qu'ils participent à la direction de camps et d'excursions à ski dans le cadre scolaire.

Il est indispensable de se présenter aux cours nos 35 a) et 35 b) en bonne condition physique et d'être au bénéfice d'une connaissance moyenne de la technique du ski.

Indemnités

Une subvention proportionnelle au prix de pension et le

remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu du cours.

Inscriptions

Les maîtres désirant s'inscrire à un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique, puis retourner cette formule, dûment remplie, à M. Kurt Rüdüsüli, Selibühlweg 19, 3632 Thoune-Allmendingen, **pour le 10 mars 1969, dernier délai.**

Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

Le président de la commission technique :
Kurt Blattmann.

Liste des présidents des associations cantonales

GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique, rue des Charmilles, 1200 **Genève**

FR Jean-Claude Chofflon, rue Reichlen, 1700 **Fribourg**

NE Albert Müller, 8, rue Gabriel-Lory, 2003 **Neuchâtel**

VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique, Chili, 1870 **Monthey**

TI Marco Bagutti, maître de gymnastique, via San Gottardo, 6900 **Massagno**

VD Jacques Lienhard, maître de gymnastique, 1067 **Verschez-les-Blancs**

Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2095 **Courtedoux.**

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Préparons le Congrès...

L'« Educateur » du 10 janvier écoulé, consacré au Congrès annuel SPV, vous a donné le titre de l'intéressante conférence qui sera prononcée l'après-midi. Un sujet touchant l'histoire vaudoise... ça sera nouveau, n'est-ce pas ?

Avec l'assentiment du Comité central, le soussigné se chargera de présenter l'orateur et s'efforcera de répondre aux questions qu'on doit se poser quant à l'enseignement de l'histoire en général et l'enseignement de l'histoire vaudoise en particulier. Ces deux enseignements peuvent-ils et doivent-ils coexister ? ou s'intégrer ?

L'école devant préparer l'enfant à la vie, notre enseignement traditionnel de l'histoire répond-il à ce vœu ? D'ailleurs, y a-t-il dans la vie des circonstances où l'on doit faire usage des notions d'histoire qu'on a acquises à l'école ?

Nos deux manuels officiels donnent-ils entière satisfaction ? Y a-t-il articulation entre ces deux livres ? Contiennent-ils des exposés superflus ou présentent-ils des lacunes ? Les chapitres consacrés à l'initiation à l'histoire doivent-ils être diminués ou augmentés ?

En fait de recherche historique ou de présentation pédagogique, quels sont les travaux réalisés par les enseignants primaires vaudois et les historiens ? La Société vaudoise

d'histoire et d'archéologie a-t-elle fait quelque chose à notre égard ? Qu'est-ce que la Bibliothèque historique vaudoise ?

Comment enseigne-t-on l'histoire dans les autres cantons ? Quels livres y utilise-t-on ? Peut-on imaginer un manuel romand d'histoire ? Un manuel pour primaires et secondaires ? (termes impropres par rapport à l'esprit de la grande réforme qui se prépare).

Toutes ces questions, hélas, vous les avez formulées un jour ou l'autre, chers collègues, peut-être en haussant les épaules. Eh bien ! venez, le 8 février, et tous ensemble, nous tâcherons de trouver des réponses satisfaisantes qui nous permettront de faire un pas en avant.

Or, pour vous reposer des flots d'éloquence qui auront assailli vos oreilles, tant le matin que l'après-midi, voici qu'est prévu un divertissement pédagogique : il s'agit d'une modeste

EXPOSITION...

qui, tenez-vous bien, sera alimentée par vous ! Veuillez faire le tour de vos armoires et tiroirs de pupitre et apporter tout objet susceptible d'illustrer un point de l'histoire vaudoise : maquettes d'édifices, représentation de sites, plans, dessins, gravures sur lino, reproduction de vitraux, croquis d'objets anciens, de scènes historiques, d'écussons, etc. portant si possible une date.

Les collègues qui sont disciples de Freinet nous montreront quelques-unes de leurs brochures « Journal de classe » et BT. La Guilde de documentation SPR sera présente et l'on pourra voir des livres d'histoires de nos Confédérés.

Il suffit que vous apportiez vos objets une demi-heure ou une heure avant l'ouverture du Congrès ; vous pourrez les reprendre en fin d'après-midi. Vous voudrez bien veiller à ce que chaque document et chaque pièce d'emballage porte un nom et une adresse, s.v.p.

Les expositions réalisées lors des précédents congrès ont en général souffert du manque de place : au Capitole, nous étions à l'étroit ; au Palais de Beaulieu, nous serons à l'aise.

Et qu'il vous souviennent, chers collègues, que les congrès dont on garde le meilleur souvenir sont ceux pour lesquels on a fait quelque chose.

Paul Burnet.

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

ACTIVITÉ FIN D'HIVER

1) Cours de ski pendant les relâches (14 au 16 février).

Home-pension « Les Esserts » à LEYSIN. (Du vendredi au dimanche). Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant.

Prix : Fr. 85.— comprenant logement, pension, abonnement général sur toutes les installations de remontées mécaniques, leçons de ski par instructeurs ISS, taxes diverses.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 5 février auprès de M. Camille Gaillard, Vauteyre 6, Montreux.

(Tél. 021 62 41 70).

2) Excursion d'un jour en montagne aux ARPILLES (Pays-d'Enhaut).

Cette excursion, loin des pistes encombrées habituelles, est ouverte à tout bon ou moyen skieur du corps enseignant. Il n'est pas nécessaire de posséder de connaissances en haute montagne, il suffit d'aimer la marche avec peaux... Départ tôt le dimanche matin 23 février à Lausanne. Déplacement en voiture. Les automobilistes seront défrayés par l'AVMG.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 16 février auprès de M. Numa Yersin, Champ-Rond 11, Lausanne.

(Tél. 021 32 22 80).

3) Cours de ski en station à ZERMATT (7 au 12 avril)

Ce cours est ouvert à tous les membres et amis du corps enseignant.

Prix : 255 fr. comprenant logement et pension à l'Hôtel Gornergrat, billet collectif Lausanne-Zermatt et retour, taxes diverses, abonnement général dès le lundi sur le Zermatt-Gornergrat, le Stockhorn et le Triftji (nouveau). Descentes sous conduite par instructeur ou ski libre. (Suppl. 20 fr. aux non-membres AVMG). N'attendez pas pour votre inscription, le nombre des places étant limité à 70 !

Renseignements et inscriptions auprès de M. Daniel Jan, Général-Guisan 5, Yverdon. (Tél. 024 2 59 74) jusqu'au 22 mars dernier délai.

Le chef technique : D. Jan.

De la classe à l'audience

C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de notre ancien président du CC, Pierre Besson, à la fonction de juge de paix des cercles de Nyon et Gingins et de juge informateur suppléant de l'arrondissement de Nyon.

Félicitations à Pierre Besson pour cette désignation, couronnement d'une carrière déjà bien remplie. Ses qualités de

bon sens, d'entregent et de sagesse en font l'homme tout naturellement désigné pour remplir ce mandat.

M. B.

Avis important de la SVRSM

Renvoi de la carte-réponse

Contrairement à ce que nous avons dit dans l'« Educateur » du 29 novembre 1968, l'offre d'assurer complémentaiement Fr. 1000.— en cas d'hospitalisation en privé concerne également ceux qui sont actuellement déjà au bénéfice d'une assurance complémentaire (en N ou O). Le renvoi de la carte-réponse signifierait que l'assuré désire voir augmentée de Fr. 1000.— la somme assurée destinée à couvrir les frais de guérison. Ainsi, celui qui est maintenant au bénéfice d'une assurance CG 40.— N 10 serait colloqué en CG 40.— N 20.

Rappelons toutefois que le maximum assurable dans cette catégorie est Fr. 2500.— (N 10 ou N 20 signifient N Fr. 1000.— ou N Fr. 2000.—).

On nous a également demandé ce qu'il fallait entendre par « frais de guérison ». Il s'agit des frais médicaux suivants : note du médecin, note de l'assistant, note de l'anesthésiste, analyses ordonnées par le médecin pendant l'hospitalisation, frais de salle d'opération figurant sur la facture de la clinique.

Enfin, la durée des prestations n'est pas sans limites. L'article III, chiffre III, du contrat d'assurance précise : « L'assuré qui épuise ses droits dans l'année est soumis à un stage d'un an sans prestations. »

De plus, l'assurance complémentaire N-O (N = maladie et accidents, O = maladie seule) exerce son effet, que l'hospitalisation soit d'ordre chirurgical ou médical.

Délivrance des feuilles-maladie

Nous rappelons à tous les assurés que la demande de feuille-maladie demeure toujours obligatoire. Elle doit être faite dans les trois jours qui suivent la première visite ou consultation. Cette feuille n'est pas remise au médecin mais conservée par l'assuré qui la joint au certificat final détaillé et à la note d'honoraires. C'est le patient qui règle personnellement les honoraires. Il est inutile d'envoyer au soussigné le coupon postal attestant le paiement des honoraires, puisque la note d'honoraires doit être transmise non réglée.

Prestations refusées pour certains médecins

Le Service de la santé publique a signalé aux caisses-maladie le 29 octobre 1968 que quatre médecins ont fait une déclaration renonçant à soigner les assurés malades comme tels. Ce sont MM.

Dr Henri Borel orthopédiste à Lausanne,
Dr Pierre Scholder, orthopédiste à Lausanne,
Dr Maurice Deller, oculiste à Lausanne,
Dr Guido Fisch, à Lausanne.

Les assurés consultant ces médecins ne toucheront aucune prestation de la caisse, ni pour le traitement proprement dit effectué par ces médecins, ni pour les médicaments qu'ils délivrent ou prescrivent, ni pour d'autres traitements qu'ils pourraient prescrire chez des physiothérapeutes, des infirmières, ni pour des cures thermales prescrites par ces médecins, ni pour des analyses de laboratoires, etc.

Cette décision est conforme à la LAMA (loi fédérale sur l'assurance-maladie) qui oblige également ces médecins à déclarer à leurs patients leur situation de médecins superindépendants, hors de la pratique des caisses.

A notre corps défendant...

Certains médecins, se refusant à appliquer les décisions

de la Société vaudoise de médecine, réclament toujours les anciennes feuilles-maladie. Dès maintenant, il ne sera plus délivré que les feuilles-maladie du régime sans convention. Il s'agit d'une mesure appliquée à notre corps défendant, mais nous sommes obligés de respecter les engagements passés entre la Fédération vaudoise des caisses-maladie et la Société vaudoise de médecine (protocole d'accord pendant le régime sans convention).

Encaissement des cotisations du premier trimestre 1969

Les bordereaux de cotisations pour le premier trimestre 1969 ont été établis sur la base des tarifs de l'année 1968. Les assurés de la collectivité SPV recevront dans le courant de janvier ou février un rappel représentant la différence entre les cotisations 1968 et 1969 (voir nouveaux tarifs dans le rapport annuel de la collectivité SPV).

Fernand Petit,
secrétaire de la collectivité SPV de la SVRSM.

Comptes SPV 1968

I Caisse générale

<i>Pertes et profit (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Cotisations et abonnements à l'« Educateur », produit net		136 531.95
Intérêts divers		1 421.25
Remboursement de l'impôt anticipé 1967		371.40
Plus-value sur titres		260.75
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du Congrès, délégués	49 952.—	
Fédération	5 365.—	
Impôts	696.20	
Palmes	347.—	
Contribution à la caisse de secours	10 730.—	
Cours de perfectionnement	2 156.—	
Congrès, assemblées SPV	3 143.80	
Commissions SPV et subventions	3 064.45	
Administration générale	17 842.70	
Traitements allocations et prestations sociales	28 786.80	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	13 494.40	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie	2 908.85	
Bénéfice de l'exercice	98.15	
	138 585.35	138 585.35

<i>Bilan au 31 décembre 1968</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	301.39	
Chèques postaux	1 910.69	
Livrets de dépôts	8 947.50	
Titres	19 792.—	
Mobilier et machines	6 221.50	
Débiteurs	3 384.70	
Fonds de réserve		15 258.95
Fortune pour balance		25 298.83
	40 557.78	40 557.78

Résultat de l'exercice 1968

Fortune au 31 décembre 1968	25 298.83
Fortune au 1 ^{er} janvier 1968	25 200.68
Augmentation	98.15

Sauf erreur ou omission,
Lausanne, le 10 janvier 1969

Commentaires

La cotisation locale des sections d'Aigle, Aubonne, Cossonay, Echallens, Lausanne, La Vallée, Lavaux, Moudon, Orbe, Vevey et Yverdon a été perçue en même temps que la contribution cantonale.

En 1968, 612 mutations ont été enregistrées parmi les membres actifs et auxiliaires.

209 admissions
112 démissions et décès
60 changements d'état civil
231 changements de domicile

Effectif actuel de la SPV

Membres actifs et auxiliaires	2434
Membres d'honneur et honoraires	736
	3170 (+114)

Rapport des vérificateurs

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mardi 14 janvier 1969 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les pièces justificatives et vérifié les écritures.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes.

Elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité central ;
3. de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat.

Lausanne, le 14 janvier 1969.

M. Fer,
C. Cornuz,
D. Delessert.

II Caisse coopérative « Secours et invalidité » SPV 1968

<i>Pertes et profits (résumé)</i>	<i>Doit</i>	<i>Avoir</i>
Versement de la caisse générale		10 730.—
Intérêts divers		1 800.80
Remboursement de l'impôt anticipé 1967		402.60
Legs, dons, fonds Boissier		228.—
Plus-value sur titres		429.50
Produit de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		11 281.85
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	4 175.—	
Allocations décès	2 000.—	
Secours, allocations aux orphelins	5 389.30	
Impôts, commune et canton	398.75	
Administration	3 942.20	
Assemblées et divers	937.65	
Registre du commerce	260.—	
Réserve pour réparations	5 000.—	
Bénéfice de l'exercice	2 769.85	
	24 872.75	24 872.75

<i>Bilan au 31 décembre 1968</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	167.81	
Chèques postaux	3 555.18	
Cédules	19 678.80	
Titres	26 985.—	
Livret de dépôts	23 420.30	
Immeuble	319 000.—	
Hypothèques		129 978.60
Fonds d'entretien immeuble		19 062.45
Fortune pour balance		243 766.04
	392 807.09	392 807.09

Situation

Fortune au 31 décembre 1968	243 766.04
Fortune au 1 ^{er} janvier 1968	240 996.19
Augmentation de fortune	2 769.85

Sauf erreur ou omission,
Lausanne le 10 janvier 1969

Produit de l'immeuble « Sur Lac » pour l'année 1968

Chemin des Allinges 2, Lausanne

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Locations	28 211.80	
Assurances, conciergerie et divers		1 162.20
Chauffage, eau, électricité		6 798.35
Réparations, entretien		1 438.65
Intérêts hypothécaires		6 255.65
Impôts 1968		398.75
Gérance		1 275.10
Bénéfice		10 883.10
	28 211.80	28 211.80

Rapport de vérification

La Commission, réunie à Lausanne, dans le bâtiment du Secrétariat central aux Allinges, le 14 janvier 1969, a procédé par sondage à la vérification des comptes de la Société coopérative de secours et d'invalidité SPV.

Elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle tient à féliciter le caissier pour la parfaite tenue de ses livres et l'ordonnance des pièces, ainsi que pour l'amabilité avec laquelle il nous a fourni les explications que nous lui demandions.

Elle vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'il sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration.

Lausanne, le 14 janvier 1969.

Les vérificateurs :
Charles Pahud,
Magda Fer,
Charles Cornuz.

Conseil d'administration de la Caisse de secours

Rapport sur l'exercice 1968

1. Liquidités

Bien que le mouvement des fonds ait subi une forte augmentation, le Conseil a pu faire face aisément à toutes les prestations statutaires ou requises par nos membres.

2. Prestations

2.1. Aide statutaire, allocations aux orphelins et secours

Par décision de l'assemblée générale les montants de Fr. 150.— et Fr. 300.— ont été portés respectivement à Fr. 200.— lorsque le traitement est réduit au 75 % et à Fr. 400.— lorsque la retenue est de 50 %.

Une dizaine de malades ont bénéficié de l'aide statutaire. Quant aux secours, ils n'ont en général porté que sur des cas peu graves réglés directement dans le cadre de notre service social. Nous n'avons pas été obligés de faire appel au fonds de prévoyance de la Caisse de pension, ni au fonds de secours de la SPR.

2.2. Indemnités aux décès

Cette disposition votée en janvier 1968 a donc été appliquée pour la première fois. Deux familles en ont bénéficié.

2.3. Cédules

Le montant des prêts sans intérêt a presque doublé : peu de cédules nouvelles, mais des cas difficiles.

3. Ressources

3.1. Cotisations

La cotisation de Fr. 5.— encaissée en même temps que la cotisation ordinaire nous paraît suffisante pour l'instant.

3.2. Titres

Aucune valeur n'a été négociée. Une légère plus-value survenue en fin d'année améliore le bilan.

3.3. Dons, legs

Merci à quelques collègues généreux ; que leur exemple soit suivi !

3.4. Immeuble

— La Pax nous a informé qu'elle relevait le taux hypothécaire de 1/4 %. Où s'arrêtera-t-on ?

— Peu de réparations durant l'année ; cependant, pour l'exercice à venir on peut s'attendre à devoir porter en compte un certain montant pour l'entretien des conduites d'eau.

— Le GRETI occupe depuis l'automne une salle située au dernier étage de l'immeuble.

— L'agrandissement des locaux loués par les PTT est toujours en suspens. Nous avons présenté un contre-projet d'ordre financier et attendons la décision... de Berne.

— Les travaux d'élargissement de l'avenue Fantaisie avaient causé pas mal de dégâts à la propriété des Allinges ; tout est rentré dans l'ordre. L'indemnité due par la Commune de Lausanne pour l'expropriation d'une bande de terrain ne nous est pas encore parvenue.

4. Statuts de la caisse

Les modifications apportées aux statuts ont été notifiées au Registre du commerce ; la revision complète des statuts SPV entraînera parallèlement une adaptation du règlement de la caisse de secours sur quelques points mineurs d'ordre administratif.

5. Conclusion

Le résultat financier de l'exercice 1968 prouve que les nouvelles prestations ont pu être assurées dans le cadre de nos ressources. Nous pensons cependant qu'il y a lieu d'attendre encore une année avant de proposer de nouvelles améliorations.

La caisse de secours de la SPV : une institution combien utile et appréciée ; ce ne sont pas les bénéficiaires qui nous contrediront.

Pour le Conseil d'administration SPV :

A. Rochat, secrétaire central.

Lausanne, le 10 janvier 1969.

Une contribution intéressante à la connaissance de notre canton

Deux études extrêmement intéressantes viennent de paraître aux Editions Hans Huber à Berne. Elles sont toutes deux dues à la plume de M. K.-F. Schreiber, docteur agronome.

L'Ecologie appliquée à l'Agriculture dans le Nord Vaudois est une étude complète de la qualité des sols d'une part et des climats locaux d'une région comprise entre Fey au sud, Fontanezier au nord; Vuitebœuf à l'est et Yvonand à l'ouest, d'autre part. Etude qui a permis d'établir au

1 : 50 000 une carte de la vocation naturelle des terrains rentables pour la culture du blé, une autre pour la culture de la betterave à sucre, une troisième pour la culture du pommier et une quatrième pour la culture du cerisier, et une carte au 1 : 25 000 qui sur la base de la carte des stations végétales présente l'exploitation des surfaces agricoles des environs d'Yverdon conformément aux lois naturelles.

Les Conditions thermiques du Canton de Vaud permettent de présenter, à partir de l'étude de la couverture végétale de notre canton, une remarquable carte au 1 : 100 000 des niveaux thermiques du canton de Vaud.

m. b.

genève

Informations du comité

Rapports avec la direction (DEP)

Après notre première entrevue du mois de novembre avec la DEP, neuf des membres du comité de la SPG se sont retrouvés le 10 décembre 1968 face aux représentants de la DEP : M. Christe, M. Rouiller, M. Bölsterli, M. Jounet et M^{lle} Schnyder. A l'ordre du jour de cette séance de délégations figurait le problème des doublages et des retards scolaires. La SPG demande au département, ou plutôt au service de la recherche de se livrer à une étude sur les retards scolaires, par discipline et par degré. Comme le pense aussi la direction, cette étude ne pourrait qu'être favorable à l'enseignement primaire, souvent accusé d'immobilisme par les milieux professionnels et par les députés. Notre demande est acceptée par la DEP.

Le deuxième point à l'ordre du jour concernait la coordination des programmes primaire et secondaire (CO). Il semblait que la liaison existait entre le CO et l'enseignement primaire, un inspecteur étant responsable dans une discipline de cette liaison. Or, actuellement il n'existe plus de commission permanente primaire-secondaire et le nouveau plan d'études du CO, introduit en juin 1968 et que les instituteurs viennent de recevoir, a présenté des modifications sans que l'enseignement primaire en ait été informé. (Exemple : programme d'histoire de 7^e.) Le directeur de l'enseignement primaire est intervenu auprès du DIP et il faut souhaiter la création rapide d'une commission permanente enseignement primaire-CO.

Nous avions ensuite demandé de discuter le problème de la dyslexie, quant à l'information des maîtres, au dépistage et aux possibilités d'intervention directe des maîtres dans ce domaine. Il nous a été répondu que les candidats de 3^e année reçoivent de M^{me} George, inspectrice des classes spécialisées, un cours sur l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe et que les maîtresses de 1^{re} enfantine, 2^e et 1^{re} primaire ont suivi cet automne un cours sur les exercices spatio-temporels. Ce n'est que dans quelques années que nous pourrions juger des résultats. M^{me} Fert nous parlera prochainement de la prise en charge par son service d'enfants atteints de dyslexie et nous ferons connaître alors notre position concernant un cours de formation à l'emploi d'exercices pour dyslexiques mineurs. A propos des congés, M. Christe rappelle d'abord que les congés pour le corps enseignant sont, de loin, les plus favorables au sein des fonctionnaires. Le département accorde jusqu'à trois an-

nées de congé, consécutives ou non, après quoi l'intéressé doit démissionner ou reprendre son activité, en recevant le même traitement qu'au moment de son départ.

Enfin, le problème de la stabilisation a été une nouvelle fois discuté, le comité SPG ayant certaines craintes quant à une troisième stabilisation. On nous a affirmé qu'aucune décision à ce sujet n'avait été prise par le département et qu'une nouvelle stabilisation ne pourrait être proposée au Conseil d'Etat qu'après une enquête approfondie sur l'évolution des besoins en maîtres pour les années à venir. M. Christe pense qu'au cas où une troisième stabilisation serait envisagée, les associations seraient informées des intentions du DIP avant qu'une décision n'intervienne. Enfin, nous avons demandé d'étudier la possibilité de faire passer par les études pédagogiques toutes les personnes ayant les titres requis. Réponse : cette question est à l'étude. Au moment où vous lirez cette chronique, nous aurons rencontré en séance de délégations M. Chavanne avec qui nous avons abordé le problème des jardins d'enfants et celui du futur statut du personnel. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de ces discussions.

Nous serions heureux que vous nous fassiez part de vos réactions, de vos souhaits dans tous les domaines. Notre adresse : comité SPG école de Saint-Jean, 1203 Genève.

En bref...

La commission des statuts poursuit son difficile travail. Elle doit être en mesure de présenter, ce printemps, des projets de nouveaux statuts aux membres réunis en assemblée générale.

La sous-commission pour le statut du maître principal s'est aussi remise à l'ouvrage et pourra bientôt présenter d'intéressantes propositions.

Une question...

Avez-vous payé vos cotisations ?

G. M.

« Mathématique moderne et Signaux routiers »

par E. Fiorina, instituteur

23 p. A4. Editeur : Centre d'information de la Société pédagogique genevoise (SPG) Vernier (GE).

Qu'est-ce que la mathématique moderne ?

On en parle dans tous les milieux, surtout dans les famil-

les et les écoles. Elle y est déjà enseignée dans les classes enfantines et au cycle d'orientation, sans parler des écoles secondaires et supérieures. Elle va bientôt figurer dans les programmes primaires.

Les parents des élèves qui reçoivent cet enseignement nouveau sont désorientés. Dans ce domaine, l'information est insuffisante. Pour comprendre la mathématique moderne il faut en faire, comme pour apprendre à nager, il faut se jeter à l'eau.

Mais où trouver un ouvrage à la portée des débutants, fussent-ils ferrés en mathématique classique ? Il n'y en a pas. Tous sont œuvres de spécialistes, ou trop abstraites, ou trop copieuses.

L'auteur du travail qui vous est proposé a voulu combler cette lacune en composant un guide très simple, à la portée de n'importe quel lecteur moyennement doué, pourvu qu'il soit attentif. Pour pouvoir analyser un ensemble quelconque, il s'agissait d'abord d'en choisir un qui soit connu de tous, actuel et concret, et d'en tirer intuitivement l'essentiel des notions à la base de la mathématique nouvelle.

Quel autre ensemble pouvait-il mieux convenir que celui des signaux routiers ? A l'aide du dépliant du TCS contenant 126 signaux, l'auteur a dégagé tout ce qu'il est utile de savoir pour analyser la structure de tout autre ensemble formé d'éléments concrets (êtres) ou abstraits (chiffres, lettres, points).

L'important était donc d'exploiter méthodiquement un domaine familier à tous, celui de la circulation routière, en utilisant les quelques principes de la logique que tout le monde manie, mais plus ou moins consciemment et heureusement.

Les titres des six chapitres de l'ouvrage précité n'ont rien de rébarbatif :

Logique - Ensembles - Opérations (sur les ensembles) - Relations - Fonctions - Nombres entiers (opérations, numérations, groupes).

Chacune des vingt pages didactiques est consacrée à une notion précise suivie de quelques exercices avec leurs solutions expliquées. On ne peut mieux mâcher un travail !

Pour se procurer ce guide, il suffit de verser 5 francs au CCP 12-15155 du Centre d'information SPG à Vernier (GE).

Cosinus.

Voyage de Pâques en Irak

sous la direction de M. Y. James, maître au Collège de Genève.

Départ : dimanche 30 mars 1969 (Cointrin).

Retour : dimanche 13 avril 1969.

Bagdad (Tel-es-Suwan - Samarra - Aqarqouf - Babylone - Ctesiphon - Kish).

Mossoul (Ninive - Khorsabad - Nimrud - Hatra - Assur).

Ar Nasiriya (Uruk - Tello - Eridu - Ur - Tel Obeid).

Les principaux sites archéologiques de Sumer, d'Akad, d'Assyrie, des Perses, des Parthes, des Sassanides.

Prix : environ 2500 francs (tout compris). Nombre de places limité.

Inscriptions et renseignements : Agence de voyages Danzas, rue du Mont-Blanc 5, tél. 32 07 17 (M. Marc Coppex).

Véronique Minod.

neuchâtel

Comité central

Séance du 16 décembre 1968, présidence : Claude Zweacker, président.

Pour sa dernière séance de l'année, le CC avait principalement à envisager la mise en application des propositions des sections acceptées par l'assemblée des délégués du 6 décembre. Quelques-unes, d'ailleurs, sont déjà en cours d'application, d'autres ne revêtent pas une urgence immédiate.

Correspondance. Le CC avait, à titre de remerciement, fait parvenir une modeste somme pour les œuvres scolaires de la commune de Fontainemelon. Celle-ci nous a fait savoir qu'elle préférerait voir cette somme destinée à une œuvre intéressant le Val-de-Ruz tout entier. Le CC priera donc la commune de faire parvenir ce don à l'Hôpital de Landeyeux.

Le bureau SPR a eu, avec les présidents de sections de La Chaux-de-Fonds, du Locle, du Val-de-Ruz et le président central, une courte entrevue dans laquelle ont été posées les bases de l'organisation du congrès SPR qui aura lieu en 1970 à La Chaux-de-Fonds. Diverses commissions seront constituées.

Tour d'horizon. Le délégué au CC-SPR rend compte de la dernière séance dans laquelle il fut question notamment de la commission de l'« Educateur », de la commis-

sion de structures, du centre de formation continue. Un résumé de cette séance devant paraître dans l'« Educateur », il n'y a pas lieu d'entrer dans les détails ici. Il va toutefois de soi que le délégué au CC-SPR est à la disposition de tous ceux qui désireraient des renseignements complémentaires.

Prix pédagogique. Le Comité central mettra sur pied pour la prochaine assemblée des délégués un règlement définitif d'attribution du prix. Il est décidé de présenter une seule formule, tenant compte dans la mesure du possible des remarques faites. L'assemblée des délégués aura ensuite à prendre position.

Application des décisions de l'AD

1. Jardinières d'enfants. L'admission éventuelle de nos collègues de l'enseignement préscolaire au sein de la SPN pose plusieurs problèmes d'ordre pratique et juridique. Une commission composée de six membres, un par district, sera constituée. Elle aura pour mission de présenter un rapport traitant des points suivants :

- Situation actuelle des jardinières d'enfants dans le canton, nombre.
- Formation et titres.
- Association(s) existant dans le canton.

— Statut des jardinières d'enfants, revendications de celles-ci.

— Examen des possibilités d'affiliation à la SPN.

2. *Point global sur la réforme.* La tâche de cette commission sera longue et ardue. Elle aura surtout pour but de faire connaître l'avis des praticiens sur les réalisations, l'évolution de la réforme scolaire dans le canton. La commission pédagogique a déjà, dans sa mission actuelle, un travail complémentaire en train qui porte plus particulièrement sur les programmes. La nouvelle commission ne fera donc pas double emploi, mais devra envisager l'évolution d'un point de vue global. Sa mission est ainsi définie :

— Etude des bases de la réforme.

— Analyse des succès et des échecs.

— Examen d'un processus nouveau partant de la base.

— Place de la réforme neuchâteloise dans le mouvement de l'école romande.

Cette commission, comme la précédente, sera composée de six membres. L'une et l'autre se constitueront elles-mêmes et devront être prêtes à fonctionner dès le 1^{er} mars 1969. Les présidents de sections seront invités à présenter des délégués.

3. *Cotisation des membres retraités.* Dès janvier 1969, les collègues retraités qui désirent garder un contact avec la SPN paieront une cotisation de Fr. 12.— pour ceux qui ne sont pas affiliés à la VPOD. Ces derniers continueront d'acquiescer leur cotisation habituelle, soit Fr. 45.—.

Tous ces collègues pourront, sur leur demande, être mis au bénéfice de l'abonnement gratuit à l'« Educateur ». Il leur suffit de signaler leur désir à leur président de section.

4. *Leçons de 45 minutes.* Le CC reviendra à la charge auprès du DIP afin que le vœu depuis longtemps émis de voir disparaître toute discrimination dans la durée des leçons entre enseignements primaires et secondaires passe dans la réalité et la légalité.

Commission pédagogique. Le rapport que cette commission a présenté au sujet du livre de géographie a été transmis au Château et publié dans l'« Educateur ». Le CC remercie très vivement la commission pour l'excellent travail qu'elle a fourni.

Structures SPN. Les collègues Claude Zwiack et Marc Grandjean représenteront le Comité central dans la commission chargée de revoir les statuts de la SPN.

Relations avec nos collègues secondaires. Un esprit d'étroite collaboration était en passe de s'établir entre la SPN et le syndicat des enseignants secondaires, lorsque le subit revirement de nos collègues au sujet du statut a quelque peu refroidi l'enthousiasme de membres de la SPN. Le CC est décidé toutefois à maintenir des relations correctes avec l'association secondaire. La SPN continuera notam-

ment de collaborer au sein des commissions mixtes existantes.

Mathématiques modernes

Plusieurs de nos collègues du degré inférieur ont suivi avec intérêt un cours sur l'introduction des mathématiques modernes dans les premières années de scolarité. Ces collègues ont bénéficié, comme du reste tous ceux qui prennent part à des cours normaux suisses, d'une subvention du DIP. Or, de retour de Genève, elles ont estimé qu'il y avait lieu de poursuivre le travail, de profiter de la lancée pour explorer plus avant ce domaine dont tout le monde parle, et dont peu de personnes ont une vraie connaissance. Elles ont envisagé la création d'un groupe de travail et ont cherché un appui moral et financier auprès des responsables du DIP et de l'Ecole normale. Il ne semble pas que cette activité intéresse les autorités pédagogiques de notre canton, car les demandes se sont heurtées à l'indifférence. Cette attitude peut paraître étrange, quand on sait que dans d'autres cantons, les autorités scolaires ont été d'accord de tenter une expérimentation systématique. Il paraît en tout cas aberrant de vouloir décourager les bonnes volontés qui n'ont d'autre but que le progrès de l'école.

Sans vouloir préjuger du bien-fondé et de l'avenir des mathématiques modernes, le CC est d'avis que la prospection dans ce domaine doit se poursuivre, et aboutir à une large information. C'est pourquoi il accorde son appui au groupe en formation et le dote d'un modeste subside émergeant au fonds culturel.

Il charge M^{me} Yvonne Rollier, membre du CC et participante au dit cours, de recruter les bonnes volontés et de constituer un groupe de travail.

Tous les collègues que cette activité intéresse voudront bien se mettre directement en rapport avec la collègue sus-nommée. Adresse : M^{me} Yvonne Rollier, Bel-Air 4, Neuchâtel. Téléphone (038) 5 84 95.

Théâtre populaire romand. Les spectacles scolaires présentés par la jeune troupe professionnelle sont d'un intérêt et d'une valeur évidente. Tous les collègues qui ont pu, avec leurs élèves, prendre part à l'une ou l'autre de ces magistrales leçons de théâtre et de littérature seront d'accord pour penser, comme le CC, qu'il serait grand dommage que le TRP ne puisse poursuivre son effort faute de compréhension, cela d'autant plus qu'une fructueuse collaboration avec les enseignants existe déjà et est en voie de développement. Le CC enverra une lettre d'encouragement au TRP l'assurant de notre appui.

GB

Commission pédagogique

L'enquête demandée à la commission pédagogique au sujet du livre de géographie sur le canton de Neuchâtel a été menée avec célérité, rigueur et précision. Elle a rencontré un écho remarquable, puisque la presque totalité des maîtres ou maîtresses concernés a répondu au questionnaire.

névralgie
refroidissements
maux de tête
rhumatisme
lumbago sciatique

prenez **KAFA** poudre ou comprimés
soulage rapidement

Le rapport ci-dessous a été envoyé au DIP. Le Comité central, dans la lettre d'accompagnement, propose au Département la constitution d'un groupe de travail qui serait à même de remanier le manuel en question afin que maîtres et élèves puissent en tirer le meilleur parti.

GB

Enquête SPN - Commission pédagogique sur le livre de « Géographie du Canton de Neuchâtel » de L. Berner et H. Perrin (tirage provisoire des 1^{re} et 2^e parties, chap. I à XIV).

Résultats en pour cent	oui %/o	non %/o	indécis %/o
1. Pensez-vous que le contenu de ce livre soit à la portée des élèves auxquels il s'adresse ?	11	80	9
2. Enseignez-vous la géographie du canton de Neuchâtel à l'aide de ce livre ?	9	90	1
3. Si vous utilisez ce livre, précisez dans quelle mesure :			
a) comme ouvrage de référence pour l'élève	39	36	25
b) comme ouvrage de référence pour le maître	82	5	13
c) comme documentation photographique	82	6	12
d) autre utilisation, veuillez préciser			
4. Si vous n'utilisez pas ce livre, par quels moyens enseignez-vous la géographie du canton de Neuchâtel ?			
a) cours personnel	68	8	24
b) autres manuels ou documents	35	14	51
5. A votre avis, ce livre doit-il être			
maintenu	3,5 %/o	supprimé	24 %/o
modifié			70 %/o
indécis			2,5 %/o
6. Remarques : voir rapport.			

Rapport au Département de l'instruction publique relatif au manuel de « Géographie du Canton de Neuchâtel » de L. Berner et H. Perrin.

Le Comité central de la SPN a été prié d'examiner si le livre de géographie précité convenait à l'enseignement et aux enseignants.

Il a décidé de donner une suite favorable à cette requête de la section du district de La Chaux-de-Fonds et a demandé à sa commission pédagogique de lancer une enquête auprès de nos collègues utilisant ce manuel et d'en tirer des conclusions, conclusions que le Comité central de la SPN a fait siennes :

1. Un nombre inespéré de formules d'enquête nous sont parvenues, témoignant de l'intérêt soulevé auprès de nos collègues par cette enquête qui semble être arrivée à son heure.
2. Les réponses aux questions 1 et 2 de la formule d'enquête prouvent incontestablement que ce manuel est jugé trop difficile pour les élèves concernés et que le corps enseignant préfère recourir à des cours personnels ou à d'autres manuels, mieux adaptés au niveau intellectuel de leurs élèves.
Cependant, dans certaines classes de 4^e année, le manuel Berner et Perrin est utilisé comme **ouvrage de référence**, alors qu'il l'est rarement en 3^e année.

En revanche, les points 3b et 3c font nettement apparaître les qualités techniques et documentaires d'un tel ouvrage, ce qui en fait un **excellent ouvrage de référence pour le maître**.

Il ressort des réponses données à la question 4 que beaucoup de collègues préfèrent utiliser des cours personnels ou s'inspirer d'autres manuels suisses ou étrangers.

Les réponses fournies à la question 5 indiquent clairement que le livre Berner et Perrin ne manque pas de qualités mais qu'il **devrait être modifié** (simplifié) à l'intention des élèves de 3^e et 4^e année. En effet, **une majorité évidente s'est prononcée en faveur du maintien de ce manuel pour autant qu'il soit modifié**.

3. Les remarques (question 6) furent nombreuses. Nous les résumons comme suit :

Propositions de modifications :

- a) Le manuel Berner et Perrin pourrait être conservé tel quel à l'intention du corps enseignant ; ce serait un ouvrage de référence apprécié.
- b) Toute la partie documentaire (photographies, dessins en couleurs, croquis, graphiques **simples**) mériterait d'être conservée dans un **fascicule de travail pour l'élève** qui pourrait y écrire, dessiner, coller, etc. Ce fascicule comprendrait des exercices simples, un résumé succinct de la matière traitée, des observations suggérées, etc.
- c) Suppression partielle ou totale des exercices de vocabulaire (cf. N° 6 p. 34, N° 6 p. 46).
- d) **Vœux du corps enseignant**
 1. Par collège, un jeu de photographies agrandies concernant un sujet particulier se prêtant à une observation approfondie (par ex. les figures 109, 113, 151, 153).
 2. Fournitures de cartes régionales et de districts.
 3. Croquis des districts (du genre des croquis du canton).
 4. Documents en couleurs.
 5. Suppression des textes littéraires (trop difficiles) dans un fascicule destiné aux élèves.
 6. Tableau en couleurs des armoiries du canton.
 7. Meilleure mise en pages.

En conclusion, le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise, vu le rapport de sa commission pédagogique, propose qu'un groupe de travail, spécialement nommé par le Département de l'instruction publique et comprenant une majorité d'enseignants de 3^e et 4^e année, reprennent toute la question du manuel de géographie Berner et Perrin afin d'en faire un outil de travail apprécié des maîtres et des élèves.

CAFÉ ROMAND ~~~~~ St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Caisse de pensions

A la suite du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil et de l'acceptation par ce dernier du projet de loi sur la Caisse de pensions, le Cartel cantonal VPOD et le secrétariat fédératif romand ont adressé au Conseil d'Etat la lettre suivante :

*Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,*

Concerne : Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel

Nous avons pris connaissance avec un vif intérêt de votre rapport au Grand Conseil, du 25 octobre 1968, présenté à l'appui d'un projet de loi concernant la Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel.

Le 3 décembre 1968, les délégués de notre Cartel se sont réunis afin d'examiner les propositions soumises à l'appréciation du Grand Conseil. Les délégués ont constaté avec satisfaction que vous avez très largement tenu compte des observations et propositions que nous avons eu l'honneur d'exposer au cours de l'entrevue du 8 mai 1968. Ils ont donc renoncé à présenter d'ultimes propositions de modification par la voie parlementaire, propositions qui n'auraient que jeté le trouble et sans doute provoqué un renvoi à une commission, soit un nouvel examen de la part de votre Conseil. Ils ont ainsi souhaité vous démontrer leur reconnaissance pour les améliorations incontestables que vous avez accepté d'introduire dans la nouvelle loi. Ils ont notamment apprécié à sa juste valeur votre acceptation de la gestion paritaire de la Caisse et se permettront de soumettre au bureau

à créer un certain nombre de cas particuliers qui ne paraissent pas réglés à satisfaction.

Nous avons suivi avec attention les débats parlementaires et sommes à même de vous confirmer combien leur issue favorable nous réjouit.

En vous exprimant nos remerciements pour la compréhension dont vous avez fait preuve, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à notre considération distinguée.

Cartel cantonal VPOD Secrétariat romand VPOD

La SPN exprime sa reconnaissance au secrétariat romand VPOD, particulièrement au collègue Schupbach ainsi qu'à tous ceux qui ont longuement œuvré et obtenu satisfaction sur plusieurs points. Il va de soi que toute œuvre est encore perfectible. Ce premier résultat est encourageant, il nous permettra de suivre de plus près la gestion de la caisse et de préparer les aménagements ultérieurs qui se révéleront nécessaires.

Recrues

Les collègues dont les noms suivent ont demandé leur admission au sein de la SPN. Qu'ils y soient les très bienvenus.

M^{me} Yvette Boget, M^{lle} Odile Berney, à La Chaux-de-Fonds, MM. Francis Mathez, à Fenin, Daniel Christen, Ettore Zanga, à La Chaux-de-Fonds, Laurent Donzé, au Locle.

GB

Jura bernois

Synode d'automne de la section de Courtelary

La section de Courtelary de la Société des instituteurs a tenu son assemblée synodale d'automne à Villeret, à l'Hôtel de la Combe-Grède, jeudi 5 décembre. C'est en présence de quelque 120 collègues que M. Maurice Barraud, président, ouvrit les débats en saluant tout d'abord MM. Philippe Besson, pasteur, Emile Bourquin, secrétaire caissier de la commune bourgeoise de Villeret, Albert Berberat, inspecteur scolaire du XII^e arrondissement, Henri Girod, inspecteur de gymnastique, Francis Bourquin, rédacteur de la partie française de l'« Ecole bernoise » ainsi que quelques collègues retraités. Rentrant de Berlin, M. Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB, ne parvint à Villeret qu'en fin de séance.

Mutations et rapports présidentiels

Après lecture et approbation du procès-verbal, le président donna connaissance des mutations enregistrées dans la section depuis le dernier synode.

Admissions : M^{lles} Françoise Gillabert, institutrice à Frinvilier ; Josette Houlmann, institutrice à Tramelan ; Colette Houriet, maîtresse secondaire à Tramelan ; Madeleine Hügi, institutrice à Corgémont ; Elisabeth Hutmacher, institutrice à Corgémont ; Marguerite Marti, institutrice à Sonvilier ; Yvonne Plumey, institutrice à Frinvilier ; Jacqueline Tschumi, maîtresse ménagère à Saint-Imier ; Béatrice Voirol, institutrice à Mont-Crosin ; MM. Jean-Pierre Béchir, maître secondaire à Courtelary ; Georges Marti, instituteur à Tra-

melan ; Pierre-André Monti, instituteur à Tramelan ; Jean-Marc Schorp, instituteur à Sonvilier ; Harry Stuck, instituteur à Courtelary.

Démissions : M^{mes} Claudine Jeanguenin-Hirschy, institutrice à Villeret ; Angèle Mühlmann-Joset, institutrice à Renan ; Ruth Ribaut, institutrice à Courtelary ; Heidi Voutatzurbuchen, maîtresse ménagère à Villeret ; M^{lles} Jocelyne Baumann, institutrice à La Heutte ; Annemarie Gerber, institutrice à Mont-Tramelan ; Françoise Rossel, institutrice à Saint-Imier ; Catherine Wütrich, institutrice à La Ferrière ; MM. Jean-Pierre Aellen, instituteur au Home d'enfants de Courtelary ; Philippe Chételat, instituteur à Tramelan ; Pierre Leuthold, instituteur à Saint-Imier ; Pierre-Alain Marchand, instituteur à La Ferrière ; Henri Ribaut, instituteur à Courtelary. Ces 28 mutations acceptées, M. Barraud présenta un bref rapport sur l'activité de son comité depuis son entrée en fonction, il y a de cela un peu plus de trois mois. C'est le 11 septembre en effet que la transmission des pouvoirs a eu lieu. Aussi, le président entrant en charge se fit-il un devoir d'adresser ses sentiments de vive gratitude à l'équipe qui, durant quatre années, n'a ménagé ni son temps ni sa peine afin de maintenir la tradition de la SEB vouée au service de l'instruction. Un travail gigantesque a été accompli sous l'impulsion et le dynamisme de M. Roland Stähli, entouré de collaborateurs dévoués. Qu'ils en soient vivement remerciés !

Le nouveau comité est dès lors constitué de la façon suivante : président, M. Maurice Barraud, instituteur, Renan ;

vice-président, M. Jean-Pierre Bessire, maître secondaire, Courtelary ; caissier, M. Claude Jeandupeux, maître secondaire, Saint-Imier ; secrétaire-correspondance, M^{lle} Rolande Crevoisier, institutrice, Renan ; secrétaire des verbaux, M. Fred Stachel, instituteur, Orvin.

Comptes

M. Claude Jeandupeux, trésorier, présenta les comptes. La caisse a été mise à forte contribution durant ce dernier exercice. La situation financière de la section n'en demeure pas moins saine et la cotisation est par conséquent maintenue à 6 francs.

Votations

La proposition visant à modifier l'article 29, al. 1 des statuts de la SEB, modification devant permettre de porter de 14 à 15 l'effectif des membres du Comité cantonal fut approuvée à l'unanimité.

La proposition du collègue Marc Haegeli, demandant à ce que le synode soit porté sur un autre jour de la semaine — le mercredi, journée durant laquelle l'école n'est tenue que le matin — fut repoussée à l'unanimité.

Unanimité encore pour le maintien du statu quo en ce qui concerne la limitation de la durée du mandat des membres du comité de section (deux périodes de deux ans). Après examen des avantages et des inconvénients de ce système, l'assemblée considéra qu'il facilitait toutefois le recrutement et qu'il offrait l'avantage d'intéresser un plus grand nombre de collègues du district à l'activité de la section (voir à ce sujet l'« Ecole bernoise », n° 50 du 12 décembre 1968). Les employés de l'Etat recevront dorénavant cinq nouvelles gratifications à titre de prime de fidélité (un salaire mensuel supplémentaire tous les cinq ans dès la vingtième année de service). Cette multiplication des cadeaux pour années de service, dans l'état actuel des choses, ne peut être consentie au corps enseignant. Il faudrait, pour cela, reviser la loi sur les traitements. Sur proposition du comité, l'assemblée décida la constitution d'une commission technique chargée d'étudier, puis de renseigner la section sur cette question (consulter à ce propos l'« Ecole bernoise », n° 43 du 24 octobre et n° 45 du 7 novembre 1968).

La voix des inspecteurs

M. Albert Berberat, inspecteur scolaire, avec l'esprit qu'on lui connaît, entretint ensuite l'assemblée de divers sujets d'actualité dans le domaine pédagogique. Il fut notamment question de coordination des structures scolaires sur le plan romand et helvétique, du début de l'année scolaire en automne, de recyclage, d'enseignement par les moyens audiovisuels, d'instruction programmée, de pédagogie cybernétique, autant de termes qui laissent perplexes ceux qui ont déjà « blanchi sous le harnais » mais qui n'en demeurent pas moins d'une brûlante actualité.

M. Henri Girod, inspecteur de gymnastique, attira plus particulièrement l'attention sur la mauvaise tenue des élèves en classe, cause de toujours plus nombreuses scolioles et cyphoses. Il convient par conséquent de mentionner l'heureuse initiative prise par le DIP, l'inspection de gymnastique ainsi que par une compagnie d'assurances qui éditeront une brochure traitant de cette question. Distribuée à tous les membres du corps enseignant, elle devrait permettre, dans l'esprit de ses auteurs, une meilleure prise de conscience de ce grave problème.

L'assemblée prend congé de M. Berberat

M. Albert Berberat, inspecteur scolaire du XII^e arrondissement, a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} janvier dernier. Il appartenait par conséquent au corps enseignant du district de Courtelary de prendre congé de « son

inspecteur ». M. Barraud lui rendit alors un émouvant hommage. Durant ses vingt années d'activité, M. Berberat fut, à vrai dire, plus un conseiller, un Maître, qu'un inspecteur, au sens absolu du terme. Ses exceptionnelles qualités de cœur alliées à une connaissance parfaite de notre école et des problèmes inhérents à la profession d'enseignant ont fait de lui un inspecteur dont l'image et le souvenir resteront à jamais vivants parmi les instituteurs et institutrices du district. C'est sous un tonnerre d'applaudissements que M. Berberat se vit offrir une délicate attention, gage tangible de la gratitude et de la reconnaissance du corps enseignant du district de Courtelary.

Partie récréative

En amoureux de la nature, en parfait connaisseur de la faune et de la flore d'une région qu'il affectionne par-dessus tout, M. Fernand Pauli, de Villeret, commenta de nombreux et splendides clichés pris dans la Combe-Grède. Quelle leçon admirable ! Que de découvertes surprenantes ! Le mérite de M. Pauli réside avant tout dans le fait d'avoir su, au-delà des images, nous faire saisir toutes les satisfactions et toutes les joies que la nature est susceptible de prodiguer à quiconque sait s'émouvoir au spectacle de la beauté d'un arbre, d'une fleur, d'un animal. Des applaudissements nourris saluèrent cet admirable exposé.

Un repas servi par le tenancier de l'Hôtel de la Combe-Grède mit un terme à ce traditionnel synode d'automne.

O. Borruat.

M^{me} Jeanne Hersch parle à l'Ecole normale de Delémont

Pour commémorer le 20^e anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, la direction de l'Ecole normale d'institutrices avait invité M^{lle} Jeanne Hersch, professeur de philosophie à l'Université de Genève, à donner une conférence aux élèves.

M^{lle} Hersch, qui a œuvré pendant deux ans et demi à la direction de la section philosophique de l'Unesco, à Paris, a écrit un livre intitulé « Les Droits d'être un Homme ». La conférence qu'elle a donnée portait le même titre.

La conférencière sut admirablement se mettre à la portée de son auditoire. Il convient d'ailleurs de préciser que les normaliennes avaient auparavant pu se familiariser, en classe, avec le sujet traité. L'exposé fut suivi d'une discussion en groupes, puis M^{lle} Hersch répondit aux questions avant de tirer la synthèse du débat.

Il n'est pas possible d'exposer en quelques lignes l'essentiel de la pensée de la brillante conférencière. Contentons-nous de dire que pour elle, défendre les droits de l'homme ne consiste pas à s'indigner pour n'importe quoi, car on s'indigne d'autant plus fort qu'on est dépourvu de moyens d'action. Ce n'est pas non plus prôner l'égalité biologique des hommes, car, à cet égard, les hommes sont inégaux. C'est permettre à chacun de devenir ce qu'il veut devenir de choisir sa propre liberté.

Défense des droits de l'homme : là réside une des tâches qui incombent aux enseignants. C'est pourquoi l'initiative prise par l'Ecole normale peut être qualifiée d'opportune.

Succès du cours de ski aux Crosets (val d'Illiez)

Pour la première fois, la section jurassienne de la SSMG a organisé un cours cantonal de ski à la seule intention des collègues de langue française ; le cours s'est tenu aux Cro-

sets tout au haut du val d'Illiez, à 1700 mètres, du 26 au 30 décembre 1968, et il a remporté plein succès : 32 participants.

Le mérite en revient à M. H. Girod, inspecteur cantonal de gymnastique (2^e arrondissement), qui a déniché un coin plaisant (et hors du canton de Berne !) et qui s'est assuré le concours de trois instructeurs de ski aussi charmants que capables : MM. Berberat Henri, Moeschler Eric, Steiner Willy.

Cinq jours instructifs, bien remplis, qui ont permis aux collègues jurassiens non seulement de se remettre sur leurs « planches », de perfectionner leur technique, de s'initier aux méthodes de l'enseignement du ski, mais aussi d'apprendre à se connaître et à s'estimer. Le temps ? Il neigeait, il neigeait — du moins pendant deux jours. Neige de rêve, légère à souhait, source de toutes les audaces. Puis deux jours ensoleillés, parfaits (« du délire »), n'était-ce la cruelle fricasse (— 20 degrés le matin). La cuvette des Crosets se prête admirablement à la pratique du ski ; les pentes, de tous côtés, sont jalonnées de remonte-pentes mécaniques. Et tous les degrés de difficulté, des terrains propices à tous les exercices. Les Crosets, c'est la station en pleine croissance, encore peu connue, mais qui s'équipe à la page et où afflue déjà la foule bariolée des week-ends.

Comme il se doit, après la journée d'efforts, les participants ont parfait leurs connaissances d'enseignants, en écoutant des exposés présentés par les moniteurs avec une simplicité lourde d'expérience. Les thèmes : organisation d'un camp de ski scolaire, matériel du skieur, premiers secours en cas d'accidents.

Logement agréable (dortoir des 22 et des 8, celui de Blanche-Neige), pension fort bonne dans le Restaurant des Portes-du-Soleil, où nos hôtes, M. et M^{me} Gillabert, ont dû parfois faire face à une affluence insolite...

Ils étaient venus, les collègues, de toutes les vallées du Jura, de l'Ajoie, des bords du lac de Bièvre ; tous ont été ravis de ce cours, réalisé dans les meilleures conditions possibles et à des frais quasi nuls grâce aux subventions cantonales de la Direction de l'instruction publique ; de « pépinières », aucun. Je crois pouvoir me faire l'interprète de tous les participants en exprimant ici notre gratitude à l'endroit de l'organisateur (et de son épouse Nell', fidèle secrétaire) ainsi que des trois excellents et gais instructeurs. Qui sait ? Peut-être le succès de ce cours porte-t-il en lui le germe d'un nouveau cours de ski, en 1969, dans les mêmes parages ?

J. Sauter.

Assemblée générale de l'Association jurassienne des maîtres de gymnastique

Notre traditionnelle assemblée annuelle s'ouvre à 14 h., devant une maigre assistance, comme de coutume ! Après adoption sans discussion du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 novembre 1967 notre président Jean Petignat retrace l'activité de notre association au cours de l'année 1968. Bilan réjouissant ! Manifestations et cours prévus se sont tous déroulés. Mais si le nombre des participants a augmenté, seule une minorité (70 !!) de nos quelque 235 membres s'intéresse au programme élaboré par le comité. La transformation de nos sous-sections en sections est à nouveau évoquée. Cette mesure aurait peut-être des effets bénéfiques sur le plan financier, mais créerait sans doute de nombreuses complications administratives. Le président relève encore l'activité de nos collègues de Porrentruy, Bièvre et des Franches-Montagnes, qui se retrouvent régulièrement pour d'amicales et agréables séances hebdomadaires d'en-

traînement. Il souhaite aussi que d'autres sous-sections se forment ou reprennent leur activité momentanément suspendue.

Lu par H. Berberat, vice-président, le rapport de notre chef technique J.-L. Joliat, absent, corrobore celui de notre président.

Puis notre collègue X. Frossard nous annonce que le 16 juin 1968 il a accompagné à Lausanne les finalistes jurassiens du Concours de l'écolier romand le plus rapide. Nos sélectionnés se distinguèrent et obtinrent 2 médailles d'or, 2 d'argent, 2 de bronze. Si l'on établissait un classement général de cette compétition depuis qu'elle existe, les écoliers jurassiens seraient largement en tête. (Dans le Jura, « on ne sait plus où donner de l'athlète ».) Comme président du comité d'organisation du 5^e Championnat scolaire jurassien à Saint-Imier, X. Frossard nous fait part ensuite des résultats de cette manifestation et de ses expériences. Son dossier sera transmis à notre collègue Bruno Saner qui, en 1969, à Laufon, sera le responsable de la 6^e édition de ces joutes sportives. Vu le petit nombre et la qualité moindre des participants au kilomètre spécial, il est proposé de supprimer cette discipline. Le comité retient cette suggestion pour étude et notre président remercie X. Frossard pour son travail et son dévouement à la cause de la gymnastique scolaire.

Les comptes, présentés par Otto Borruat, et vérifiés par nos collègues Bessire et Schwab de Courtelary, sont acceptés. Notre caissier a droit à nos remerciements, car il accomplit minutieusement une tâche ingrate. Il nous renseigne aussi sur les nouvelles cotisations fixées par l'association cantonale : une cotisation de section de Fr. 50.— plus Fr. 1.50 par membre. Et l'AJMG en compte 234 !! Nos modestes finances ne peuvent supporter une telle « ponction » annuelle. Comme les quatre cinquièmes de la cotisation actuelle vont déjà à l'association cantonale pour couvrir l'abonnement à l'« Education physique » et frais divers, notre malheureux comité doit se contenter de la portion congrue pour l'administration et l'organisation des cours. Qu'il devienne bientôt la portion qu'on gruge, il n'y a qu'un pas ! H. Berberat informera le comité cantonal des répercussions de cette augmentation sur notre situation financière et proposera trois solutions savamment dosées :

a) déduire des subventions reçues par l'association cantonale la somme nécessaire aux besoins du comité cantonal (environ Fr. 2000.—), répartir le solde selon certaines normes à fixer, entre les sections, laissant ces dernières disposer librement de la maigre marge leur restant sur les cotisations des membres ;

b) cotisation de section de Fr. 50.— plus Fr. 1.50 par membre, jusqu'à un nombre limite de 100 membres (même si la section en compte davantage) ; solution supportable pour nos finances ! ;

c) l'AJMG s'érige en section autonome de la SSMG en quittant purement et simplement l'association cantonale. Cette solution extrême n'interviendrait bien sûr que si les deux premières propositions sont repoussées par le comité cantonal.

A suivre... car notre époque est celle de la diplomatie, « technique consistant à ne jamais taper sur la table sans mettre de gants ».

Plusieurs membres du comité devraient être réélus. Jean Petignat, président, Henri Berberat, vice-président et Jean Rérat furent confirmés par acclamation dans leurs fonctions. En revanche, nous déplorons beaucoup la démission soudaine, inattendue, de notre camarade J.-L. Joliat qui, de 63 à 68 ans, assumait avec compétence et dynamisme la fonction de chef technique. Notre secrétaire, en charge depuis 1962, a fait part également de son intention de se retirer. Pendant six ans, Ariane Flückiger a été sans doute la meil-

leure et la plus proche collaboratrice de notre président. Puisse ce dernier ne pas perdre... le fil, malgré ce départ regretté. A ces deux collègues vont nos remerciements pour la façon exemplaire dont ils ont assumé leurs tâches respectives au sein de notre association. M^{lle} Froidevaux et Etienne Taillard représentant les Franches-Montagnes, leur succéderont au comité remanié comme suit :

Président : Jean Pétignat, Courtedoux
 Vice-président : Jean Rérat, Moutier
 Chef technique : Henri Berberat, Bienne
 Secrétaire : Anne-Marie von Siebenthal-Billieux, Courrend-
 lin
 Caissier : Otto Borruat, Courtelary
 Membres : M^{lle} Froidevaux et E. Taillard.

Enfin notre collègue Ernest Monnier, de Moutier, se voit décerner très justement le titre de membre d'honneur de notre association. Il siégea longtemps au comité et l'AJMG a largement bénéficié de ses connaissances, de ses aptitudes et de ses conseils. Cette distinction méritée récompense une activité inlassable dans le domaine de la gymnastique scolaire du sport en général, et du football.

Nous reviendrons en détail sur le programme des cours 1969 après la séance de comité de janvier. Le budget 1969, basé sur une cotisation inchangée de Fr. 12.— est adopté sans discussion, sous réserve toutefois de la fixation du montant des cotisations de notre section auprès de l'association cantonale.

On se souvient aussi que notre collègue Boder avait proposé de réunir notre assemblée générale tous les deux ans et de solliciter à cette occasion un congé officiel, afin d'obtenir, peut-être, une participation plus fournie. Après discussion, il est décidé de maintenir le système actuel, mais

en recherchant une formule nouvelle et originale que le comité s'efforcera de trouver. Comment relancer l'intérêt ? Nos membres étant tous « maîtres des colles », nous attendons leurs suggestions, leurs critiques même. Mais attention : « La critique est usée et l'art a des ficelles ». Tirons les bonnes.

Notre collègue H. Girod, inspecteur, nous annonce qu'un cours de ski subventionné par la DIP aura lieu aux Crossets, entre Noël et Nouvel-An. Réservé uniquement aux enseignants jurassiens, il comptera 32 participants. Les inscriptions sont closes. C'est un succès ! M. Girod nous renseigne aussi sur les cours 1969, prévus par la DIP : engins et jeux un jour et demi ; course d'orientation un jour et demi ; gymnastique garçons deux jours ; gymnastique filles, nouveau manuel fédéral deux jours ; avalanches deux jours. Ce programme, doublé de celui de l'AJMG, permettra à chacun de se perfectionner selon ses goûts et de renouveler sa matière et sa méthode d'enseignement, car, en gymnastique comme en tout : « Il faut recommencer toujours ».

A l'issue de notre assemblée générale, un petit tournoi de basket opposa les équipes de Bienne I et II et Porrentruy. Classement final :

1. Bienne I, 2 matches, 2 gagnés, 4 points, 47-26 ;
2. Porrentruy, 2 matches, 1 gagné, 1 perdu, 2 points, 35-35 ;
3. Bienne II, 2 matches, 2 perdus, 0 point, 16-37.

(Vu l'heure tardive, chaque match fut disputé en deux mi-temps de dix minutes, temps effectif.)

Ce fut très sympathique et les absents eurent tort. L'essentiel n'est-il pas de participer, même si aucun challenge n'est en compétition ?

R. Montavon, Bellelay.


Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
 FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour


Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Pour vos imprimés  une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Deux assurances de bonne compagnie



Mutuelle Vaudoise Accidents

Vaudoise Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur les assurances accidents

Inscriptions et examens d'admission

dans les établissements secondaires du canton de Vaud

I. COLLÈGES SECONDAIRES :

A. Zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes

Les zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes sont délimitées comme suit :

1. Compte tenu des précisions données ci-dessous (chiffres 2-7), la zone officielle de recrutement des collèges secondaires de Lausanne est limitée inclusivement par les localités suivantes :
St-Sulpice - Bussigny - Cossonay - Daillens - Cheseaux - Froideville - Montpreveyres - Forel (Lavaux) - Cully.
Cette répartition est une répartition de principe, à laquelle des dérogations peuvent être accordées, à condition d'être justifiées, notamment dans les circonstances suivantes :
a) passage après le premier cycle dans une section n'existant pas dans le collège le plus proche ;
b) frères ou sœurs fréquentant déjà un collège lausannois ;
c) parents travaillant à Lausanne et pouvant assurer le transport de leurs enfants.
2. **Limites entre Morges et Lausanne :**
Arrêt des Pierrettes et plus à l'est :
Collèges lausannois
Arrêt de St-Sulpice (Boucle) et plus à l'ouest :
Collège de Morges
Chavannes, Crissier, Ecublens, Renens :
choix laissé aux parents
Chavannes-le-Veyron, Grancy :
Collège de Morges (par le bus des écoliers)
3. **Limites entre Vallorbe et Lausanne :**
Ferreyres - La Sarraz - Moiry - Orny - Pompaples :
Collège de Vallorbe
Eclépens (secteur desservi par la gare CFF de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
4. **Limites entre Orbe et Lausanne :**
Candidats domiciliés sur la ligne Lausanne-Yverdon, en dehors des rayons de recrutement des collèges de Lausanne et d'Yverdon
Eclépens (secteur desservi par Eclépens-Gare) :
Collège d'Orbe
Eclépens (secteur desservi par la gare de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
Daillens :
Collèges lausannois et éventuellement Collège d'Orbe
5. **Limites entre Echallens et Lausanne :**
Cheseaux, Morrens :
dans la règle : Collèges lausannois
pour les motifs invoqués sous 1. ci-dessus : acceptation au Collège d'Echallens
Cugy :
Collèges lausannois
Bretigny-sur-Morrens :
Collège d'Echallens
6. **Limites entre Moudon et Lausanne :**
Corcelles-le-Jorat, Mézières, Les Tavernes, Oron, Palézieux-Gare, Palézieux-Village :
Collège de Moudon
Oron-le-Châtel, Chesalles-sur-Oron et Bussigny-sur-Oron :
choix laissé aux parents
Les Cullayes, Montpreveyres :
Collèges lausannois
7. **Limites entre Vevey et Lausanne :**
Chexbres et environs :
Collège de Vevey
Puidoux :
choix laissé aux parents
Cully, Eppesses :
Collèges lausannois

B. Inscriptions

Collèges secondaires de Lausanne :

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires de Lausanne (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée

Lausanne, av. de l'Elysée 6,
groupe supérieur, rez-de-chaussée, salle d'étude

du jeudi 30 janvier au mardi 11 février 1969

de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie. Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officiel indiqué sous lettre A ci-dessus.

Les examens d'admission en première année (âge normal : 10 ans dans l'année) auront lieu les **3 et 4 mars 1969**. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans le délai indiqué ci-dessus.

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6) les dates des 24 et 25 mars ont été retenues. Les candidats recevront une convocation.

Autres collèges du canton :

Dans tous les autres collèges secondaires du canton, les examens d'admission en première année auront lieu également les **3 et 4 mars**. Pour les inscriptions, prière de se renseigner auprès des secrétariats des établissements.

II. GYMNASES DU BELVÉDÈRE ET DE LA CITÉ, LAUSANNE :

Les élèves qui obtiendront au printemps 1969 le certificat d'études secondaires d'un Collège officiel vaudois seront admis au Gymnase dans la section qui correspond à leurs études antérieures. Ils ont été inscrits en novembre 1968 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1969** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections.

S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme de l'examen d'admission qui aura lieu du 10 au 14 mars 1969.

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE :

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), **jusqu'au 28 février 1969**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination anti-variologique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1969 pour la classe de deuxième année : un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu les **14 et 15 avril 1969**.

Département de l'instruction publique et des cultes

Enseignement secondaire

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3010 BERNE
1820 Montreux 1
J.A.